VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1094
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 63 oui et 1 abstention

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2013, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2013, l'annexe aux comptes 2013 et le rapport de l'organe de contrôle du 8 mai 2014 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

H. Ecuyer

Hélène Ecuyer

Le Président:

Carlos Medeiros